

TABLEAU DES GARANTIES
ASSURANCE WORLD TRAVEL



TABLEAU DES GARANTIES ASSURANCE WORLD TRAVEL

GARANTIES SPECIALES COVID-19 INCLUSES

Jusqu'à 300€ par personne en cas de refus d'embarquement*, ou bien en cas de retard de vol ou annulation de dernière minute

Rapatriement sanitaire inclus

Forfait 100€/jour en cas de quarantaine



Jusqu'à 700 000€ de frais médicaux

Jusqu'à 1000€ présence auprès de l'assuré hospitalisé

PRESTATIONS D'ASSISTANCE

Montants max. TTC par personne pour la durée du contrat

Territorialité

	pour la durée du contrat			
ASSISTANCE AUX PERSONNES EN CAS DE MALADIE OU D'ACCIDENT				
Rapatriement et transport sanitaire	Frais réels	Monde entier		
Frais médicaux chirurgicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation engagés à l'étranger Remboursement des frais réels - Avance sur frais d'Hospitalisation (Sans limitation de durée) Les frais médicaux lorsque l'assuré a contracté la COVID - 19 pendant son séjour sont pris en charge Dont Frais dentaires d'urgence	Maximum 300 000 €, ce montant est porté à 700 000 € pour les USA et le Canada Franchise 50 € par sinistre 200 € par sinistre	Hors pays de domicile de l'assuré		
Accompagnement de l'Assuré rapatrié/transporté	Titre de transport	Monde entier		
Présence auprès de l'Assuré hospitalisé jusqu'à deux membres de la famille	Titre de transport * + frais d'hôtel 60 € par personne et par nuit – maximum 1000 €	Monde entier		
Prolongation de séjour Suite à un empêchement de voyager lorsque l'assuré a contracté la COVID-19 et ne peut prendre son vol de retour.	A concurrence de 100 € par jour avec un maximum de 1 000 €	Monde entier		
Transmission de messages	Frais réels	Hors pays de domicile de l'Assuré		

ASSISTANCE EN CAS DE DECES

Rapatriement ou transport du corps en cas de Décès	Frais réels	Monde entier
Frais de cercueil	3 000 €	Monde entier
Accompagnement du défunt par un membre de la famille	Titre de transport* + frais d'hôtel 150 € par jour – maximum 3 jours	Monde entier

MONDIALCARE BY AGIS - ASSURANCE VOYAGE WORLD TRAVEL - CONTRAT GSL N° ADP20192599 - Réf. GSL-AGIS MONDE 20210501 - CONFORMEMENT A L'ARTICLE L141-4 du Code des Assurances.

Groupe Special Lines — 6-8 rue Jean Jaurès 92800 Puteaux | S.A.S. au capital de 100 000 EUR dont Groupama Rhône Alpes Auvergne détient plus de 10% des parts et des droits de vote | 820 232 163 R.C.S. Nanterre Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le N°16003981 (http://www.orias.fr) | Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution — 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

* Suspiscion de fièvre lors du vol retour

TABLEAU DES GARANTIES ASSURANCE WORLD TRAVEL

AIDE ET SERVICES A L'ASSURE		
Envoi d'un médecin sur place	Frais réels	Monde entier
Envoi de médicaments	Frais réels	Monde entier
Avance de la caution pénale	10 000 €	Hors pays de domicile de l'assuré
Assistance juridique (frais d'avocat)	5 000 €	Hors pays de domicile de l'assuré
Assistance passeport ou pièces d'identité	Assistance et Conseil	Hors pays de domicile de l'assuré
Perte ou vol des moyens de paiement	Assistance et Conseil	Monde entier
Conseil vie quotidienne	Assistance et Conseil	Hors pays de domicile de l'assuré
Evacuation troubles politiques ou catastrophe naturelle	Titre de transport	Hors pays de domicile de l'assuré
Frais de Recherche et de secours	A concurrence de 5 000 € par Assuré et 10 000€ par évènement	Monde entier
Assistance psychologique	Prise en charge des consultations à concurrence de 500 €	Monde entier

GARANTIES D'ASSURANCE	Montants max. TTC par personne	Territorialité		
BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS				
Perte, détérioration, vol, ou destruction des Bagages personnels ou du matériel professionnel Sans Franchise	A concurrence de 1 000 €	Monde entier		
INCIDENTS DE VOYAGE				
Retard d'avion, annulation de vol, ou non admission à bord (y compris en cas de prise de température) Franchise 4 heures	A concurrence de 300 €	Monde entier		
Retard de livraison des bagages en cas de retard de plus de 24h	A concurrence de 300 €	Monde entier		
Annulation de voyage (billetterie)	A concurrence de 1 500 € par évènement et par famille	Hors pays de domicile de l'assuré		
RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE (UNIQUEMENT POUR LES VOYAGES D'UNE DUREE DE 90 JOURS MAXIMUM)				
Dommages corporels, matériels et immatériels	2 000 000 € par sinistre Sauf USA et Canada plafonné à 500 000 €	Hors pays de domicile de l'assuré		
Dommages matériels et immatériels consécutifs Franchise absolue de 500 € par sinistre	500 000 € par sinistre	Hors pays de domicile de l'assuré		

MONDIALCARE BY AGIS - ASSURANCE VOYAGE WORLD TRAVEL - CONTRAT GSL N° ADP20192599 - Réf. GSL-AGIS MONDE 20210501 - CONFORMEMENT A L'ARTICLE L141-4 du Code des Assurances.

Groupe Special Lines – 6-8 rue Jean Jaurès 92800 Puteaux | S.A.S. au capital de 100 000 EUR dont Groupama Rhône Alpes Auvergne détient plus de 10% des parts et des droits de vote | 820 232 163 R.C.S. Nanterre Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le N°16003981 (http://www.orias.fr) | Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09